

**RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE EXTRAORDINAIRE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018**

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le jeudi 11 janvier 2018 à 18 h00, sous la présidence de Mme Lesueur, directrice de l'école.

Étaient invités:

- **Le représentant de la commune et deux conseillers municipaux :**
- ❖ Mr Chateaugiron, maire et Mme Bauguil, Mme Lebreton : conseillères municipales
- **L'IEN :**
- ❖ Mr Vinçot
- **Le DDEN :**
- ❖ Mme Duc-Maugé
- **Les représentants élus des parents d'élèves :**
- ❖ Mmes Eloy-Guittot, Duperray, Vrot, Levrel, Blatier, Huet, Le Vot, Cordier; Mrs Marchand, Yahiaoui, Cloitre, Dufour.
- **Les enseignants :**
- ❖ Mmes Hervault, Allain, Duda, Hemme, Quénéa, Lesueur (directrice); Mrs Chénais, Cressard.
- **La responsable des TAP :**
- ❖ Mme Christelle Rouault

**Excusés** : Mrs Vinçot, Marchand ; Mmes Le Vot, Duc-Maugé, Levrel.

**Secrétaires de séance** : Mme Lesueur et Mme Hemme

**L'ordre du jour est abordé comme il suit :**

1. Objet du conseil d'école extraordinaire
2. Bilan de l'enquête remise aux parents
3. Avis du Maire et des enseignants
4. Vote du projet proposé par la mairie

## **1/ Objet du conseil d'école extraordinaire**

Chaque partie a été invitée à s'exprimer par rapport à son souhait de passer à la semaine à 4 jours ou non. Les parents ont répondu à un sondage qui leur a été envoyé.

Suite au dépouillement de l'ensemble des questionnaires remis aux familles, le comité de pilotage s'est réuni le lundi 18 décembre. Ce comité est composé de représentants de la mairie, d'enseignants, d'agents et de parents. C'est le maire qui définit ses membres. Les parents élus déplorent le fait qu'il n'y ait que 2 parents invités sur les 6 élus. Mme Lebreton explique que le principe du comité est d'être un groupe restreint.

Lors de cette réunion, une organisation de la semaine sur 4 jours a été proposée par le Maire. Après avoir envisagé diverses possibilités, un emploi du temps a été élaboré par l'ensemble des membres de ce comité. C'est celui qui avait été proposé par les enseignants dans le cas où l'on passerait à la semaine à 4 jours. Le conseil d'école extraordinaire permet aux parents élus, aux élus et aux enseignants de s'exprimer sur celui-ci et sur le projet dans sa globalité c'est-à-dire sur la semaine à 4 jours avec les horaires proposés. Ainsi seuls les parents titulaires (ou un ou des suppléant(s) pour remplacer un ou des titulaire(s) absent(s)), le maire (ou son représentant), un élu municipal et les enseignants peuvent voter. J'invite chacun à donner **un avis sur l'organisation locale** de la semaine scolaire, en axant prioritairement sa réflexion sur les conditions d'apprentissage des élèves.

- Si le « oui » est majoritaire alors le DASEN (Directeur Académique) peut accepter cette nouvelle organisation.
- Si le « non » est majoritaire alors il faudra faire apparaître les désaccords en proposant une autre organisation.

Si la proposition mairie est rejetée, le conseil d'école doit élaborer une seule proposition alternative et la voter. Cette proposition peut porter sur 4 j ou 4 j 1/2 mais on peut aussi imaginer qu'elle porte juste sur des horaires différents dans le cadre des 4 jours.

Dans le cas de deux propositions différentes, le DASEN peut autoriser l'une ou l'autre des propositions, voire proposer une troisième organisation non-dérogatoire.

Pour rappel, l'OTP (Organisation du Temps Scolaire) dite « *ordinaire* » est inscrite dans l'article ***D.521-10 du Code de l'Education*** :

*« La semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées. Les heures d'enseignement sont*

*organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente. »*

Sont considérées **dérogatoires** tous les autres cas :

- La dérogation « D1 », maintenant une organisation sur 9 demi-journées, mais dépassant les maxima horaires (3h30 par demi-journée et/ou 5h30 par jour).
- La dérogation « D2 – 5 matinées », permettant une organisation sur 8 demi-journées, organisées sur 5 matinées : une après-midi par semaine (hors mercredi) est donc dédiée aux temps périscolaires.
- La dérogation « D2 – 4 matinées », permettant une organisation sur 8 demi-journées, organisées sur 4 matinées : le mercredi n'est plus une journée d'enseignement scolaire.

## **2/ Bilan de l'enquête remise aux parents**

- 113 courriers transmis aux familles,
- 41 réponses soit 36%,
- 31 familles souhaitent un retour à la semaine à 4 jours (soit 76% de ceux qui ont répondu), et 10 familles souhaitent un maintien de la semaine à 4 jours 1/2 (soit 24%).

### **Les observations des parents pour un retour à la semaine à 4 jours**

- La semaine à 4 jours est moins fatigante que la semaine à 4 jours ½ (surtout pour les enfants de maternelle).
- Une organisation plus facile et moins de soucis de garde avec la semaine à 4 jours.
- Les semaines avec les TAP et le sport sont trop chargées.
- Pas d'amélioration des performances pédagogiques avec le passage à 4 jours 1/2.
- Avec un retour à 4 jours, il faudrait rééquilibrer l'emploi du temps et allonger la pause méridienne (de 12h à 14h) ; ce qui permettrait aux élèves du second service de manger un peu plus tôt (vers 12h45).

### **Leurs observations pour un maintien à la semaine à 4 jours et demi**

- Pas d'éléments de comparaison pour les personnes qui ont toujours connu les 4 jours et demi.
- En revenant à 4 jours, les enfants seront quand même obligés de se lever pour aller au centre de loisirs.
- Il est fatigant et difficile de faire marche arrière selon les politiques.
- La semaine à 4 jours permet une meilleure répartition école/ centre de loisirs.
- Les TAP sont appréciés et même préférés au centre de loisirs pour certains enfants.
- Les TAP sont intéressants pour la pratique d'activités manuelles et pour la socialisation de l'enfant.

- La semaine à 4 jours ½ est un bon rythme pour les parents qui travaillent les 5 jours.

### **Autres observations**

- Les 4 jours ½ sont plus intéressants pour les élémentaires et moins bien pour les maternelles.
- Envisager une solution pour un accueil le mercredi matin.
- Il serait intéressant d'avoir un retour sur la qualité de l'enseignement avec les 4 jours ½ et de comparer avec les 4 jours afin de voir si les enfants sont plus attentifs avec un changement de rythme scolaire.

### **3/ Avis du Maire et des enseignants**

#### **Bilan de la mairie**

La mairie fait partie d'un syndicat, le SIVU. Les enfants de l'école de Québriac sont les seuls à prendre le car le mercredi pour se rendre au centre de loisirs à Tinténiac. Un car est mobilisé pour 5 enfants.

En mettant en place les TAP il y a eu une volonté de faire travailler les agents. Or ils ne sont pas animateurs. Cela devient compliqué car l'énergie n'est plus là. Les parents soulignent le fait qu'il risque d'y avoir des suppressions de postes s'il y a retour à la semaine à 4 jours. Mr Chateaugiron confirme qu'il y a aura moins d'activité.

En outre il précise que si l'organisation actuelle était maintenue il ne pourrait forcer un agent à faire des heures supplémentaires. Les TAP ressembleraient plus à la garderie car le budget est insuffisant pour proposer des activités.

#### **Bilan des enseignants**

Le ressenti est différent selon l'âge des enfants :

En maternelle et au cycle 2, nous observons une plus grande fatigue avec la semaine à 4 jours ½ qui se traduit par plus d'agitation et moins d'écoute en fin de semaine. La pause du mercredi permettrait aux enfants de se reposer. Au cours de chaque période, plus les semaines avancent plus il y a d'agitation.

En maternelle, les TAP se déroulent dans nos classes et les enfants sont soumis aux mêmes règles que celles en classe. Les enfants ne font pas toujours la différence entre TAP et temps scolaire. Ils ont finalement 3 heures de plus d'école par semaine depuis la mise en place des TAP. Cette fatigue a forcément des répercussions sur le travail scolaire. Mme Allain ajoute que l'idéal serait une organisation sur 4 jours et demi mais avec le samedi matin.

Au cycle 3, le ressenti est différent. Les élèves sont plus concentrés sur une semaine à 4 jours ½ car il y a davantage de matinées et que celles-ci sont plus profitables pour les apprentissages fondamentaux.

Enseignants de maternelle et élémentaire se rejoignent pour dire que l'allongement du temps scolaire sur les matinées est bénéfique.

#### **4/ Vote du projet proposé par la mairie**

En date du jeudi 11 janvier 2018, voici l'avis du Conseil d'école concernant la demande dérogatoire d'organisation des temps scolaires proposée par la collectivité :

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Réservé (abstentions)</b>
Parents élus : 0	Parents élus : 0	Parents élus : 6
Elus : 2	Elus : 0	Elus : 0
Enseignants : 3	Enseignants : 2	Enseignants : 1
<b>Total : 5</b>	<b>Total : 2</b>	<b>Total : 7</b>

La proposition de modification horaire est donc :

**conjointe**

Dans ce cas l'accord conclut le Conseil d'Ecole.

**différente**

Dans ce cas, le Conseil d'Ecole doit élaborer une nouvelle proposition soutenue par un vote majoritairement favorable.

Il ne sera pas accepté plusieurs organisations : un consensus du Conseil d'école doit émerger pour une proposition unique différente de celle de la commune.

Le DASEN aura ainsi 2 propositions : une émanant de la commune, une seconde émanant du Conseil d'école.

#### **Bilan des parents suite au vote**

Les représentants de parents d'élèves ont opté pour l'abstention pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas eu de consultation sur les plannings proposés aux parents. De ce fait les parents élus ne peuvent se positionner sur une question qui ne leur a pas été soumise.
- Le délai de réponse ne leur convient pas. Des décisions aussi importantes ne peuvent pas être prises dans la précipitation.
- Lors de la consultation, les arguments des enseignants n'ont pas été présentés aux parents. Seuls ceux de la mairie ont été développés sur le courrier envoyé aux parents.

Les parents élus soulignent que si le vote avait seulement porté sur la question de la semaine à 4 jours ou 4 jours et demi, ils auraient davantage tranché. Ils auraient voté en respectant la proportionnelle : 76% pour la semaine à 4 jours et 24% contre parmi ceux qui ont répondu (soit 36% des parents interrogés).

*La directrice, P. Lesueur*

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Québriac et les adjoints aux affaires scolaires
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante